

CABINET CO.FI.'MO.
8 Rue BRAUHAUBAN
65000 TARBES
TEL : 05.62.56.19.15

Fait le : 24 MAI 2022

Immeuble : Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN

Période exercice : du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESCA	ETAGE	PORTE	TYPE	TANTIEMES
0353	A		SS	53	CEL.	1
0413	A	1	4	G	APPT	91
0530					GAR.	9

Monsieur
ADOUE Gilles

31210 FRANQUEVIELLE

FOLIO 1

N°LOTS	NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEME REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		QUOTE-PART
Fonds loi Alur 01/06 au 31/08/2022					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	1	0.26 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	91	23.77 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	9	2.35 €
- Total de l'appel					
Provis.s/budget 01/06 au 31/08/2022					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	1	1.42 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	3	2.35 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	91	129.45 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	172	134.59 €
	CHARGES CHAUFFAGE	24 375.00 €	10000	95	231.56 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	9	12.80 €
	PART UNITAIRE GARAGE	162.50 €	21	1	7.74 €
- Total de l'appel					
519.91 €					

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	TVA DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 524.20 € 11 639.61 €				546.29 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application de e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	546.29 €	
TOTAL	546.29 €	0.00 €
SOLDE débiteur	546.29 €	

SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087

Payé le 08.06.2022

BORDEREAU D'APPEL DE FONDS

CABINET CO.FI.'MO.
8 Rue BRAUHAUBAN
65000 TARBES
TEL : 05.62.56.19.15

Fait le : 26 AOÛT 2022

Immeuble : Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN

Période exercice : du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESCA	ETAGE	PORTE	TYPE	TANTIEMES
0353	A		SS	53	CEL.	1
0413	A	1	4	G	APPT	91
0530					GAR.	9

Monsieur
ADOUE Gilles

31210 FRANQUEVIELLE

FOLIO 1

N°LOTS	NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEME REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		QUOTE-PART
Fonds loi Alur - 01/09/ au 30/11/22					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 539.37 €	10000	1	0.25 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 539.37 €	10000	91	23.11 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 539.37 €	10000	9	2.29 €
	- Total de l'appel				25.65 €
Prov. s/budget 01/09 au 30/11/22					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 000.00 €	10000	1	1.40 €
	CHARGES BATIMENT A	8 625.00 €	10000	3	2.59 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 000.00 €	10000	91	127.40 €
	CHARGES BATIMENT A	8 625.00 €	10000	172	148.35 €
	CHARGES CHAUFFAGE	21 925.00 €	10000	95	208.29 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 000.00 €	10000	9	12.60 €
	PART UNITAIRE GARAGE	162.50 €	21	1	7.74 €
	- Total de l'appel				508.37 €

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	TVA DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 549.85 € 11 639.61 €				534.02 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	534.02 €	
TOTAL SOLDE débiteur	534.02 €	0.00 €

Reçu le 27 août 2022

En cas de virement, merci d'indiquer vos références
SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087
BIC : COURFR2T

BORDEREAU D'APPELS DE FONDS

CABINET CO.FI.'MO.
8 Rue BRAUHAUBAN
65000 TARBES
TEL : 05.62.56.19.15

FAIT LE :

21 FÉVRIER 2022

IMMEUBLE :

Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN

PERIODE EXERCICE :

du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT. GENER.
0353	A		SS	53	CEL.	1
0413	A	1	4	G	APPT	91
0530					GAR.	9

Monsieur
ADOUE Gilles

31210 FRANQUEVIELLE

N° LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEMES REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		FOLIO QUOTE-PART
Fonds loi Alur 01-03 au 31-05-2022					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	1	0.26 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	91	23.77 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	9	2.35 €
- Total de l'appel					26.38 €
Provis.s/budget 01/03 au 31/05/2022					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	1	1.42 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	3	2.35 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	91	129.45 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	172	134.59 €
	CHARGES CHAUFFAGE	24 375.00 €	10000	95	231.56 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	9	12.80 €
	PART UNITAIRE GARAGE	162.50 €		1	7.74 €
- Total de l'appel					519.91 €

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	FONDS SPECIAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	T.V.A. DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Txv: 497.82 €					
	11 639.61 €					546.29 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art. 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application de e du II de l'art 24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Nous vous remercions de bien vouloir régler cette somme à notre adresse, dès réception, en joignant le papillon ci-dessous, les crédits éventuels viendront en déduction du prochain appel.

Gilles

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	546.29 €	
REPRISE DE SOLDE AU 21/02/2022	2.00 €	
TOTAL	548.29 €	0.00 €
SOLDE débiteur	548.29 €	

Pays 07.03.2022

En cas de virement, n'oubliez pas vos références

SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087

BIC : COURFR2T

CABINET CO.FI.'MO.
8 Rue BRAUHAUBAN
65000 TARBES
TEL : 05.62.56.19.15

BORDEREAU D'APPELS DE FOND

FAIT LE : 26 NOVEMBRE 2021

IMMEUBLE : Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN

PERIODE EXERCICE : du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT. GENER.
0353	A		SS	53	CEL.	1
0413	A	1	4	G	APPT	91
0530					GAR.	9

Monsieur
ADOUE Gilles

31210 FRANQUEVIELLE

FOLIO 1

N° LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEMES REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		QUOTE-PART
Fonds loi Alur 01/09 au 30/11/21					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	1	0.26 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	91	23.77 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	9	2.35 €
- Total de l'appel					26.38 €
Provis. s/budget 01/09 au 30/11/21					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	1	1.42 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	3	2.35 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	91	129.45 €
	CHARGES BATIMENT A	7 825.00 €	10000	172	134.59 €
	CHARGES CHAUFFAGE	24 375.00 €	10000	95	231.56 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	9	12.80 €
	PART UNITAIRE GARAGE	162.50 €		21	7.74 €
- Total de l'appel					519.91 €

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	FONDS SPECIAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	T.V.A. DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 471.44 €					
	11 639.61 €					546.29 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Nous vous remercions de bien vouloir régler cette somme à notre adresse, dès réception, en joignant le papillon ci-dessous, les crédits éventuels viendront en déduction du prochain appel.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	546.29 €	
TOTAL SOLDE débiteur	546.29 €	0.00 €

Payé le 14.12.2021

En cas de virement, n'oubliez pas vos références
SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087
BIC : COURFR2T

Nous vous prions de trouver sur ce bordereau, le détail des appels de fonds et la dernière situation de votre compte. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués. LE SYNDIC